



Déclaration liminaire CAP CPIP des 11,12 et 13 avril 2017

La frénésie administrative dans laquelle est plongée la DAP depuis plus d'un an conduit à la désertion de l'administration centrale. Quand les personnels ne sont pas méprisés voire maltraités par certaines organisations syndicales qui ne sont pas représentatives à la CAP des CPIP, ce sont les hiérarchies elles-mêmes qui s'en chargent en dénigrant le travail effectué... Le fonctionnaire doit être zélé, le doigt sur la couture et ne pas trop tenir à sa dignité ou son intégrité professionnelle... et surtout ne jamais se plaindre!

À cette maltraitance institutionnelle que l'on connaît et que l'on dénonce aussi dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, s'ajoute une sorte de purge au sein de la DAP...

Quand l'administration aura-t-elle le courage de rompre avec cet engrenage destructeur ?

S'il s'agissait aujourd'hui pour la CGT insertion probation de dénoncer les difficultés auprès des hauts responsables des ressources humaines nous devons nous rendre à l'évidence que plus personne n'est aux commandes !

Nous sommes réellement inquiets pour la suite compte tenu de l'état des services des ressources humaines de la DAP...

Cette inquiétude est renforcée cette année par la velléité d'utiliser pour la gestion de la CAP de mobilité des CPIP du logiciel harmonie. Force est de constater que le logiciel n'est pas à la hauteur des enjeux et nous espérons qu'il sera fin prêt pour la CAP de 2018. Il faut ici saluer le travail des personnels mais il est impératif que les effectifs RH soient adaptés aux charges de travail.

Ce sera aussi ici l'occasion pour dénoncer au mieux les mauvaises volontés voire la mauvaise foi de certains services des ressources humaines locaux et interrégionaux ou encore leur incompétence !

Il est quasiment impossible pour les personnels d'obtenir des réponses et informations sûres et complètes concernant leur déroulé de carrière, droits à congés, Compte Epargne Temps, application d'Origine et temps de travail, droit à congés maladie, congé parental, disponibilité, saisine des comités médicaux et commission de réforme, droit à la formation, retraite... Il est impératif que les responsables RH soient formés aux fonctions qu'ils occupent sinon ils continueront de donner des informations erronées et/ou de fuir leurs postes.

Enfin nous redisons à quel point les relations se sont dégradées au sein des SPIP. Les charges de travail ajoutées au management autoritaire et aux injonctions paradoxales ont épuisé les personnels... il serait temps de mettre enfin en débat les organisations de service et de permettre à tous les agents de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un service public de qualité auquel ils se sentent attachés et dans lequel ils se reconnaissent !

La mise en œuvre acharnée de la pensée unique -voire magique- du RBR et des outils de prédiction de la récidive par l'administration est la négation même de savoirs faire et compétences à l'œuvre dans les services. Il serait utile de partir de ce que nous savons faire, le

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

mépris affiché par l'administration sur ce que nous faisons est insupportable pour les personnels. Ce sont ces mêmes professionnels qui ont obtenu reconnaissance de la place qui est la leur en termes de responsabilité et de compétence : la catégorie A. Nous avons bien conscience que la bataille n'est pas gagnée et irons chercher ce qui est dû à la profession, sans renoncer à ce que nous sommes !

Afin d'adapter les conditions aux charges de travail il est indispensable que des organigrammes soient mis en place. Il serait opportun qu'ils constituent le RPO1 et non pas le RPO 3 !!! Il est aberrant que les SPIP aujourd'hui ne disposent pas d'organigrammes des services tels qu'ils sont constitués ni de référence hormis ceux issus du rapport IGF/IGSJ de 2011 qui repose sur une logique de gestion de la pénurie et non d'évaluation des besoins réels des publics et des services. Rapport qui plus est, a été diligenté dans un contexte très particulier celui de l'affaire Pornic... il y a 6 ans !

La CGT tient également à dénoncer les graves atteintes aux libertés syndicales et aux droits syndicaux. Il est urgent que les services gestionnaires soient formés au droit syndical et de rappeler que le non respect de ces droits syndicaux peut entraîner des sanctions. Nous évoquons ici les rejets injustifiés d'article 13, de congés formation syndicales, rappel à l'ordre dès qu'un agent exprime une opinion... Attention, l'administration pénitentiaire se militarise ! Les recours à la discipline explosent, telle une nouvelle technique de management.

Nous appelons fermement l'administration à mettre en œuvre une véritable politique de lutte contre les risques psychosociaux en mettant du lien avec les DISP. Etre attentifs aux multiplications d'arrêts maladie sur certains lieux, demandes de mutations massives, demandes d'explication à la chaîne... tous ces indices ne peuvent que traduire une incapacité ou une difficulté à gérer des équipes.

Les personnels vont désormais devoir prendre l'habitude de dénoncer dans des Comptes Rendus Professionnels les agissements parfois scandaleux de certains cadres. Il est temps de privilégier la mangement participatif au management autoritaire.

La CGT insertion probation a largement contribué à l'amélioration des modalités de recrutement dans le sens d'une diversification des profils. Il apparaît aujourd'hui indispensable que les organisations syndicales représentatives des personnels d'insertion et de probation puissent participer à l'élaboration des programmes pédagogiques de l'ENAP. Ainsi nous avons sollicité que ces organisations syndicales soient membres du conseil scientifique et pédagogique de l'école. L'administration centrale ne pourra que soutenir cette volonté et nous demandons à ce qu'elle encourage l'ENAP à associer les syndicats.

Il est important à cet égard de rappeler les conditions d'apprentissage à l'ENAP, la CGT insertion probation a interpellé la direction de l'ENAP non seulement sur le contenu de son règlement intérieur mais aussi sur les conditions matérielles de vie et d'apprentissage. La CGT continue de dénoncer le doublage des chambres et s'insurge quant à la mise en œuvre du paiement des repas quand par ailleurs aucune alternative n'est proposée. Le CA de l'ENAP préfère utiliser le budget pour clôturer et isoler le site de l'école plutôt que de financer des repas à ses agents... on voit bien quelles sont devenues les priorités...

Si l'on se félicite de l'arrêt de la pré affectation, la CGT insertion probation qui se tenait pourtant à disposition de l'administration et de l'ENAP regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation et davantage de préparation de sortie de ce dispositif qui aurait permis de sécuriser la situation des stagiaires.

Les sujets sont nombreux, mais y a-t-il encore quelqu'un à la DAP pour nous répondre ?

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>